

Veillez envoyer vos réponses à :
Columbia Threadneedle Investments
PO Box 10033
Chelmsford
Essex
CM99 2AL
Royaume-Uni

columbiathreadneedle.com

Le 17 septembre 2018

Cher Investisseur,

Important : Modifications apportées à votre ou vos fonds Threadneedle

Nous vous adressons ce courrier en votre qualité d'investisseur dans un ou plusieurs fonds Threadneedle basés au Royaume-Uni dont la liste figure ci-dessous afin de vous informer d'une modification proposée portant sur certaines catégories d'actions de ce(s) fonds. Il est important que vous preniez connaissance de ce courrier, ainsi que de la Circulaire à l'attention des Actionnaires ci-jointe.

- **American Smaller Companies Fund (US)**
- **European Smaller Companies Fund**
- **Global Emerging Markets Equity Fund**
- **Global Equity Income Fund**

Tout au long de ce courrier, et des documents joints, nous faisons référence à ces fonds sous le terme « Fonds existants » et aux catégories d'actions concernées de ces fonds sous le terme les « Actions existantes ».

Quelles sont les modifications apportées ?

Nous prévoyons de transférer les actifs des investisseurs des Actions existantes vers des catégories d'actions équivalentes (les « Nouvelles Actions ») au sein de notre gamme de fonds luxembourgeois établis (les « Fonds luxembourgeois »). Les transferts seront effectués par la voie d'un processus appelé accord de type scheme of arrangement. Les Fonds luxembourgeois sont gérés de la même manière que les Fonds existants, par les mêmes gestionnaires de fonds. Des informations complètes sur les transferts envisagés sont disponibles dans la Circulaire à l'attention des Actionnaires ci-jointe.

Pourquoi Columbia Threadneedle Investments propose-t-elle les transferts ?

Basés au Royaume-Uni, les Fonds existants bénéficient actuellement du statut d'OPCVM¹ au sein de l'Union européenne (UE). Toutefois, lorsque le Royaume-Uni quittera l'UE, il est très probable que ces fonds perdent leur statut d'OPCVM. En transférant les actifs dans un fonds équivalent basé au Luxembourg, nous pouvons apporter des certitudes aux investisseurs et garantir que vous resterez dans un fonds conforme aux OPCVM, indépendamment de l'accord final entre le Royaume-Uni et l'UE.

Notre objectif est de fournir une continuité et des certitudes aux investisseurs dans nos fonds. Pour les investisseurs de l'UE et hors Royaume-Uni, les transferts permettront de dissiper les incertitudes quant au statut à venir de votre investissement dans votre pays de résidence.

¹ OPCVM est l'abréviation d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. Un OPCVM offre un régime de tutelle harmonisé pour la gestion et la vente de fonds communs de placement au sein de l'Union européenne.

Comment mon investissement sera-t-il affecté par le transfert ?

Les Fonds existants et les Fonds luxembourgeois sont très similaires, et seront gérés de la même manière par le même gestionnaire de fonds.

Le transfert implique toutefois quelques changements. Ils regroupent ce qui suit :

1. Tandis que les Fonds existants sont soumis aux réglementations britanniques sous la supervision de la Financial Conduct Authority (FCA), les Fonds luxembourgeois sont supervisés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) du Grand-Duché de Luxembourg. Plus important, le niveau de supervision des réglementations fourni par la CSSF est considéré comme étant équivalent à celui de la FCA.
2. Quelques différences mineures dans la formulation des objectifs et politiques d'investissement.
3. Des modifications de la structure des frais et de la manière dont certains s'appliquent. La Commission de gestion annuelle pour vos Nouvelles Actions sera identique à celle de vos Actions existantes. Outre nos frais et charges, une taxe d'abonnement de 0,05 % par an s'applique à toutes les catégories d'actions dédiées aux particuliers dans des fonds basés au Luxembourg. Par conséquent, le montant des frais courants applicables aux Fonds luxembourgeois sera proportionnellement plus élevé que les frais courants actuels des Fonds existants. Veuillez consulter la Section 2.3.1 (Structure des frais) de la Circulaire à l'attention des Actionnaires pour de plus amples informations.
4. Des changements opérationnels comprenant le calendrier des calculs de la Valeur nette d'inventaire, l'impact des différents jours fériés sur les périodes de règlement, les dates de clôture des comptes et les dates auxquelles les revenus seront payés aux Fonds luxembourgeois.
5. Les points de contact pour le traitement de vos participations et l'envoi de vos instructions et paiements pour les opérations seront modifiés. Nous fournirons des lignes directrices sur ces points dans les courriers à suivre, avant que le transfert concerné ne soit effectif.
6. Les Fonds luxembourgeois sont couverts par le processus de réclamation officiel de la Société luxembourgeoise. Les investissements dans les Fonds luxembourgeois ne sont pas couverts par le Financial Services Compensation Scheme du Royaume-Uni et les conventions de rémunération peuvent être différentes des Fonds existants. Les réclamations relatives aux Fonds luxembourgeois ne relèveront pas de la compétence du Financial Ombudsman Service britannique.

Il peut y avoir des implications fiscales supplémentaires selon votre situation personnelle. Nous ne sommes pas en mesure de formuler un conseil fiscal et nous vous suggérons donc de vous adresser à un conseiller professionnel concernant toute implication fiscale potentielle. Des informations complètes sur les différences entre les Fonds existants et les Fonds luxembourgeois peuvent être trouvées dans la Section 2 et l'Annexe 1 de la Circulaire à l'attention des Actionnaires.

Les transferts proposés sont exposés dans le tableau suivant :

Fonds existants		Fonds luxembourgeois
American Smaller Companies Fund (US)	devient	Threadneedle (Lux) – American Smaller Companies
European Smaller Companies Fund	devient	Threadneedle (Lux) – European Smaller Companies
Global Emerging Markets Equity Fund	devient	Threadneedle (Lux) – Global Emerging Market Equities
Global Equity Income Fund	devient	Threadneedle (Lux) – Global Equity Income

Quand les transferts auront-ils lieu ?

Afin que les transferts aient lieu, au moins 75 % des votes exprimés lors d'une Assemblée générale extraordinaire (AGE) pour chaque catégorie d'actions doivent être en faveur des transferts. Si la proposition de transfert pour une catégorie d'actions est rejetée, la catégorie d'actions poursuivra sous sa forme actuelle. Pour connaître les dates et horaires de chaque AGE, veuillez consulter la Circulaire à l'attention des Actionnaires.

Les résultats des votes seront publiés sur notre site Internet [www. columbiathreadneedle.com/changes](http://www.columbiathreadneedle.com/changes) après l'AGE.

Que dois-je faire ?

Il est important que vous preniez connaissance de ce courrier, ainsi que des documents joints. Ils forment collectivement la notification des modifications proposées, et fournissent les informations détaillées sur le processus et les implications vous concernant en tant qu'investisseur.

Vous pouvez voter au titre de cette proposition, pour les catégories d'actions dans lesquelles vous êtes investi, soit en personne à l'AGE, soit en remplissant le formulaire de procuration et en le renvoyant par le biais de l'enveloppe de retour pré-affranchie ci-jointe. Veuillez noter que le formulaire devra nous parvenir au moins 48 heures avant l'heure fixée pour l'assemblée concernée.

Que se passe-t-il si les transferts sont approuvés, mais que je ne veux pas que mon investissement soit transféré ?

Si un transfert est approuvé et que vous ne voulez pas que votre investissement soit transféré dans les Nouvelles Actions, les options suivantes s'offrent à vous :

- Échanger gratuitement votre investissement vers un autre fonds ou une autre catégorie d'actions Threadneedle en nous appelant au 00352 46 40 10 7020* ou en nous écrivant à Columbia Threadneedle Investments, PO Box 10033, Chelmsford, Essex CM99 2AL, Royaume-Uni.
- Nous donner l'instruction par téléphone ou par courrier de vendre vos unités et de recevoir le produit en numéraire.

Informations complémentaires

En cas d'incertitude quant au contenu du présent courrier, les implications pour votre investissement et les mesures à prendre, veuillez contacter votre conseiller financier.

Si vous n'êtes pas certain des informations relatives à cette proposition, ou avez des questions supplémentaires, veuillez nous contacter au 00352 46 40 10 7020*. Nos équipes sont disponibles du lundi au vendredi, de 9h à 18h (CET).

Cordialement,



Gary Collins
Co-directeur de la Distribution pour la région EMOA
Columbia Threadneedle Investments